

# Formulaire d'inscription pour les cours à domicile

PREPAVENIR : 2, Esplanade de la Gare. 95110 Sannois

Agrément Préfectoral

Tél. : 01 34 11 10 59 – www.prepavenir.fr

2006-1.95.71

<b>❖ Coordonnées de facturation :</b>	Date : .....
---------------------------------------	--------------

*Renseigner obligatoirement tous les champs*

Nom : M <input type="radio"/> Mme <input type="radio"/> Mlle <input type="radio"/>	Prénom :
Date de naissance :      /      /	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Tél. Domicile :	
Tél. bur. / Portable :      /	
Email :	
Par quel moyen nous avez-vous connus ? :	<input type="radio"/> Prospectus <input type="radio"/> Internet <input type="radio"/> Bouche-à-oreille <input type="radio"/> Presse <input type="radio"/> P. jaunes <input type="radio"/> Autre :

<b>❖ Informations sur l'élève :</b>	Elève 1	Elève 2
-------------------------------------	---------	---------

Nom(s) / Prénom(s)		
Date de naissance		
Lieu du cours de soutien		
Etablissement		
Niveau d'étude		
Matière 1 \ Moyenne		
Matière 2 \ Moyenne		

<b>❖ Disponibilités et objectifs :</b>			
--	--	--	--

*Indiquez au moins deux disponibilités dans la semaine*

	Elève 1	Elève 2	Remarques et objectifs :
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			
Samedi			

<b>❖ Calcul et mode de règlement :</b>		
--	--	--

Frais de dossier (1)	<b>60 EUROS</b>	
Nombre d'heures (2)		
Prix du forfait correspondant (3)		
<b>Montant net à payer :</b> <b>Total = (1) + (2) X (3)</b>		
Moyen de paiement souhaité : Chèque ( ) ; Virement ( ) ; Espèce ( ) ; CESU ( )		

**NB : Signature obligatoire du Formulaire d'inscription et Des conditions du mandat pour le service de soutien scolaire à joindre au présent formulaire**

Signature :



## BON D'ANNULATION DE COMMANDE (code de la consommation art. L. 121-23 à 121-26)

<p><b>CONDITIONS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* compléter et signer ce <b>formulaire</b></li> <li>* l'envoyer par <b>lettre recommandée avec accusé de réception</b></li> <li>* utiliser l'adresse suivante : 2, esplanade de la gare – 95110 Sannois</li> <li>* l'expédier au plus tard le septième jour à partir du jour de la commande ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.</li> </ul>	<p>Je soussigné, déclare annuler la commande ci après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Nature du service commandé : .....</li> <li>* Date de la commande : .....</li> <li>* Nom du client : .....</li> <li>* Adresse du client : .....</li> <li>* Signature :</li> </ul>
---	--

## MANDAT POUR LE SERVICE DE SOUTIEN SCOLAIRE

L'inscription aux services PREPAVENIR est soumise aux conditions citées ci-dessous, dont les clients (responsables légaux des enfants bénéficiaires des cours de soutien scolaire) déclarent avoir pris connaissance et déclarent les accepter sans réserve.

### Préambule : L'inscription

L'inscription aux services PREPAVENIR, valable un an, commencera dès réception des frais de dossiers.

M. / Mme / Mlle....., (ci après dénommé parent ou mandant)

Demeurant au....., à ....., souhaite faire appel à la S.A.R.L. PREPAVENIR au capital de 1000€ siégeant au 2 Esplanade de la gare à Sannois (95110), dans les conditions suivantes :

### Article 1 : Prestation de la société PREPAVENIR vis-à-vis des parents (mandants)

PREPAVENIR s'engage à s'occuper de toutes les formalités administratives notamment l'inscription à tous les organismes nécessaires à la prestation du service de soutien scolaire :

- Etablir et signer l'immatriculation des parents en tant qu'employeur auprès de l'URSSAF ;
- Etablir et signer les déclarations nominatives trimestrielles ;
- Régler au nom et pour le compte des mandants, les salaires dus aux enseignants et les charges sociales correspondantes dues à l'URSSAF ;
- Etablir au nom et pour le compte des mandants les bulletins de paye des enseignants, les attestations ASSEDIC et certificats de travail.

Les paiements précités ci dessus seront effectués par débit du compte des parents détenu par la société PREPAVENIR. Il est précisé que PREPAVENIR, mandataire des parents employeurs (mandants), ne pourra être tenue de verser aux enseignants et aux organismes sociaux des montants excédant les sommes reçues par elle auprès des parents.

### Article 2 : Emploi des enseignants par les parents

Il est établi que les parents sont l'employeur des professeurs qui contactent la société PREPAVENIR, la société PREPAVENIR mettant en relation parents d'élèves et professeurs.

La société PREPAVENIR est mandatée pour proposer aux professeurs la rémunération et le type de cotisations sociales (base forfaitaire ou salaire réel) fixés par les parents dans le cadre d'un contrat à durée déterminée. Les parents s'engagent irrévocablement à rémunérer, par l'intermédiaire de PREPAVENIR, le ou les professeurs ainsi engagés pour toutes les heures dispensées par eux. Pour le bon fonctionnement du mandat, l'utilisation des coupons par les clients et les professeurs est obligatoire (**un coupon correspond à une heure de cours**), aucun paiement direct des professeurs ne devant intervenir. Tous manquements à cette règle constitueraient une violation grave des obligations contractuelles des familles.

### Article 3 : Rémunération de la société mandatée PREPAVENIR

En contrepartie des services de gestion fournis par PREPAVENIR et du mandat qui lui est confié, PREPAVENIR percevra des coûts de gestion et de mandat, dont le montant est intégré au tarif des heures de cours communiqués aux parents et que ceux-ci déclarent accepter. Les parents acceptent, par ailleurs, que ces coûts soient prélevés par compensation sur les sommes que PREPAVENIR détient pour leur compte.

### Article 4 : Durée

Le présent contrat de mandat est conclu pour une durée déterminée de un an. Le client peut demander la résiliation du contrat avant son terme s'il justifie d'un motif sérieux et légitime. PREPAVENIR s'engage alors à rembourser les heures non effectuées, après un réajustement tarifaire du forfait correspondant aux heures dispensées et d'un prélèvement forfaitaire de 5 euros par heures non effectuées. Les frais de dossiers étant exclus. Toutefois aucun remboursement ne pourra intervenir :

- dès lors que les clients ont bénéficié des réductions fiscales accordées par les services de l'Etat.
- à l'issue du délai d'un an à compter de la date de facturation (les heures non effectuées ne sont plus valables ni utilisables).

Une mise à jour tarifaire sera demandée par PREPAVENIR en cas d'utilisation des coupons à un niveau forfaitaire supérieur à l'année scolaire du présent mandat.

Une fois la prestation finie, les parents s'engagent à ne plus avoir de contact avec les intervenants rencontrés par l'intermédiaire de PREPAVENIR, les contrevenants risquant **des sanctions pénales prévues aux articles L 362-3 et L 362-4 du Code du travail**.

PREPAVENIR s'accorde le droit de résilier le contrat en cas de non respect par les parents de leurs obligations contractuelles (conférer obligations nommées dans l'article 2).

### Article 5 : Exactitude des déclarations

Les parents engagent leurs responsabilités en cas de déclarations inexactes et en cas de recours à du travail en tout ou partie non déclaré.

Signature du représentant légal de PREPAVENIR ou cachet

Signature du mandant (Client)